

DIRECTION : FINANCES

RAPPORTEUR : M. Sofiane GHOZELANE

OBJET : BUDGET PRIMITIF ANNEXE RESTAURANT COMMUNAUTAIRE -
EXERCICE 2022

NOTE EXPLICATIVE ET DE SYNTHÈSE

Le budget annexe du restaurant communautaire s'équilibre à hauteur de 1 442 502.12 € pour sa section de fonctionnement et de 197 444.25 € pour sa section d'investissement.

Pour la partie recettes, ce budget intègre :

Sur sa section de fonctionnement

- La participation des agents de l'agglomération Paris Vallée de la Marne, des agents des communes membres, des collégiens de l'Arche Guédon à Torcy et du CNFPT pour 310 000 € ;
- Une subvention d'équilibre de 928 396.12 € correspondant quasiment au montant versé par le budget principal de la CA PVM avant la crise sanitaire de la covid 19 (Pour mémoire, elle était de 1 031 513.18 € au BP 2021 et de 898 562 € au BP 2020) ;
- Une participation de 200 000 € du département de Seine et Marne pour financer la restauration des collégiens (contre 135 000 € en 2021) ;
- Une participation de 3 800 € de l'Etat pour financer la restauration des enseignants du collège (contre 2 500 € en 2021) ;
- Une recette exceptionnelle de 300 € ;
- Diverses recettes pour 6 €.

Sur sa section d'investissement

- Un emprunt prévisionnel de 88 073.25 € visant à financer l'intégralité des dépenses d'équipement prévues au BP 2022 ;
- Des écritures d'ordre budgétaire pour 109 371 €.

Pour la partie dépenses, ce budget intègre :

Sur sa section de fonctionnement

- Des charges à caractère général pour 591 882.12€ (dont 362 000 € pour l'alimentation soit le même montant qu'en 2021) ;
- Des charges de personnel pour 723 607 € (contre 773 607 € au BP 2021) ;
- Le paiement des intérêts d'emprunts (17 534 €) et des ICNE (-398 €) pour 17 136 € ;
- Une provision pour d'éventuelles annulations de titres de recette pour 500 € ;
- Diverses dépenses pour 6 € ;
- Des écritures d'ordre budgétaire pour 109 371 €.

Sur sa section d'investissement

- Des dépenses d'équipement pour 88 073.25 €. Ces inscriptions visent à financer de l'acquisition de mobilier, à acquérir du matériel de cuisine et à aménager le restaurant communautaire ;
- Le paiement du capital de la dette pour 109 371 €. Il est à noter que ce dernier est en baisse

de 20.5% par rapport au BP 2021 traduisant ainsi le désendettement de ce budget annexe depuis plusieurs années.

Il est demandé au conseil communautaire :

D'approuver pour l'exercice 2022 le budget primitif annexe du restaurant communautaire arrêté comme suit :

Fonctionnement :

-Dépenses : 1 442 502.12 €

-Recettes : 1 442 502.12 €

Investissement :

-Dépenses : 197 444.25 €

-Recettes : 197 444.25 €